

# Zeev Sternhell « En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts »

Face à la dérive du nationalisme israélien, l'historien spécialiste du fascisme se lance dans une comparaison entre le sort des juifs sous les nazis avant la seconde guerre mondiale et celui des Palestiniens en Israël aujourd'hui

Par ZEEV STERNHELL

Je tente parfois d'imaginer comment l'historien qui vivra dans cent ans essaiera d'expliquer notre époque. A quel moment a-t-on commencé, se demandera-t-il sans doute, à comprendre en Israël que ce pays, devenu Etat constitué lors de la guerre d'indépendance de 1948, fondé sur les ruines du judaïsme européen et au prix du sang de 1 % de sa population, dont des milliers de combattants survivants de la Shoah, était devenu pour les non-juifs, sous sa domination, un monstre ? Quand, exactement, les Israéliens ont-ils compris que leur cruauté envers les non-juifs sous leur emprise en territoires occupés, leur détermination à briser les espoirs d'indépendance des Palestiniens ou leur refus d'accorder l'asile aux réfugiés africains commençaient à saper la légitimité morale de leur existence nationale ?

La réponse, dira peut-être l'historien, se trouve en microcosme dans les idées et les activités de deux importants députés de la majorité, Miki Zohar (Likoud) et Bezalel Smotrich (Le Foyer juif), fidèles représentants de la politique gouvernementale, récemment propulsés sur le devant de la scène. Mais ce qui est plus important encore, c'est le fait que cette même idéologie se trouve à la base des propositions de loi dites « fondamentales » (constitutionnelles), que la ministre de la justice, Ayelet Shaked, avec l'assentiment du premier ministre, Benjamin Nétanyahou, se propose de faire vite adopter par la Knesset.

Shaked, numéro deux du parti de la droite religieuse nationaliste, outre son nationalisme extrême, représente une idéologie politique selon laquelle une victoire électorale justifie la mainmise sur l'Etat et la vie sociale. Dans l'esprit de cette droite, la démocratie libérale n'est rien qu'un infantisme. On conçoit facilement la signification d'une telle démarche pour un pays de tradition britannique qui ne possède pas de Constitution écrite, seulement des règles de comportement et une armature législative qu'une majorité simple suffit pour changer.

L'élément majeur de cette nouvelle jurisprudence est une législation dite « loi sur l'Etat-nation » : il s'agit d'un acte constitutionnel nationaliste, que le nationalisme maurassien d'antan n'aurait pas renié, que M<sup>me</sup> Le Pen n'oserait pas proposer et que le nationalisme polonais et hongrois accueillera avec joie. Voilà donc les juifs qui oublient que leur sort, depuis la Révolution de 1789, est lié à celui du libéralisme et des

droits de l'homme, et qui produisent un nationalisme où se reconnaissent les plus durs des chauvinistes en Europe.

En effet, cette loi a pour objectif de soumettre les valeurs universelles des Lumières, du libéralisme et des droits de l'homme aux valeurs particularistes du nationalisme juif. Elle obligera la Cour suprême – dont Shaked, de toute façon, s'emploie à réduire les prérogatives et à casser le caractère libéral traditionnel – à rendre des verdicts conformes à la lettre et à l'esprit de la nouvelle législation. Mais la ministre va plus loin encore : elle vient juste de déclarer que les droits de l'homme devront s'incliner devant la nécessité d'assurer une majorité juive. Mais puisque aucun danger ne guette cette majorité en Israël où 80 % de la population est juive, il s'agit de préparer l'opinion publique à la situation nouvelle, qui se produira en cas d'annexion des territoires palestiniens occupés souhaitée par le parti de la ministre : la population non juive restera dépourvue du droit de vote.

## L'IMPUISSEANCE DE LA GAUCHE

Grâce à l'impuissance de la gauche, cette législation servira de premier clou dans le cercueil de l'ancien Israël, celui dont il ne restera que la déclaration d'indépendance, comme une pièce de musée qui rappellera aux générations futures ce que notre pays aurait pu être si notre société ne s'était moralement décomposée en un demi-siècle d'occupation, de colonisation et d'apartheid dans les territoires conquis en 1967, et désormais occupés par quelque 300 000 colons. Aujourd'hui, la gauche n'est plus capable de faire front face à un nationalisme qui, dans sa version européenne, bien plus extrême que la nôtre, avait presque réussi à anéantir les juifs d'Europe. C'est pourquoi il convient de faire lire partout en Israël et dans le monde juif les

**« LE RACISME ALLEMAND AVAIT AUSSI ÉVOLUÉ : À L'ORIGINE, IL S'EN ÉTAIT PRIS AUX JUIFS EN VIOLANT LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN »**



GILLES RAPAPORT

deux entretiens faits par Ravit Hecht pour Haaretz (3 décembre 2016 et 28 octobre 2017) avec Smotrich et Zohar. On y voit comment pousse sous nos yeux non pas un simple fascisme local, mais un racisme proche du nazisme à ses débuts.

Comme toute idéologie, le racisme allemand, lui aussi, avait évolué : à l'origine, il s'en était pris aux juifs en violant les droits de l'homme et du citoyen. Il est possible que sans la seconde guerre mondiale, le « problème juif » se serait soldé par une émigration « volontaire » des juifs des territoires sous contrôle allemand. Après tout, presque tous les juifs d'Allemagne et d'Autriche ont pu sortir à temps. Il n'est pas exclu que pour certains à droite, le même sort puisse être réservé aux Palestiniens. Il faudrait qu'une occasion se présente, une bonne guerre par exemple, accompagnée d'une révolution en Jordanie, qui permettrait de refouler vers l'Est une majeure partie des habitants de la Cisjordanie occupée.

## LE SPECTRE DE L'APARTHEID

Les Smotrich et les Zohar n'entendent pas s'attaquer physiquement aux Palestiniens, à condition, bien entendu, que ces derniers acceptent sans résistance l'hégémonie juive. Ils refusent simplement de reconnaître leurs droits de l'homme, leur droit à la liberté et à l'indépendance. D'ores et déjà, en cas d'annexion officielle des territoires occupés, eux et leurs partis annoncent qu'ils refuseront aux Palestiniens la nationalité israélienne, y compris le droit de vote. Concernant la majorité au pouvoir, les Palestiniens sont condamnés pour l'éternité au statut de population occupée.

La raison en est simple : les Arabes ne sont pas juifs, c'est pourquoi ils n'ont pas le droit de prétendre à la propriété d'une partie

quelconque de la terre promise au peuple juif. Pour Smotrich, Shaked et Zohar, un juif de Brooklyn, qui n'a peut-être jamais mis les pieds sur cette terre, en est le propriétaire légitime, mais l'Arabe, qui y est né, comme ses ancêtres avant lui, est un étranger dont la présence est acceptée uniquement par la bonne volonté des juifs et leur humanité. Le Palestinien, nous dit Zohar, « n'a pas le droit à l'autodétermination car il n'est pas le propriétaire du sol. Je le veux comme résident et ceci du fait de mon honnêteté, il est né ici, il vit ici, je ne lui dirai pas de s'en aller. Je regrette de le dire mais [les Palestiniens] souffrent d'une lacune majeure : ils ne sont pas nés juifs ».

Ainsi, même si les Palestiniens décidaient de se convertir, commençaient à se faire pousser des papillotes et à étudier la Torah et le Talmud, cela ne leur servirait à rien. Pas plus qu'aux Soudanais et Erythréens et leurs enfants, qui sont israéliens à tous égards. Il en était de même chez les nazis. Ensuite vient l'apartheid, qui, selon la plupart des « penseurs » de la droite, pourrait, sous certaines conditions, s'appliquer aux Arabes citoyens israéliens depuis la fondation de l'Etat. Pour notre malheur, beaucoup d'Israéliens, qui ont honte de tant de leurs élus, pour toutes sortes de raisons, continuent à voter pour la droite. ■

Le quotidien israélien « Haaretz » a publié une tribune du même auteur sur ce thème

**Zeev Sternhell** est historien, membre de l'Académie israélienne des sciences et lettres, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, spécialiste de l'histoire du fascisme

## Créons des « villages de solidarité internationale » pour les migrants

Pour Pierre Achour et Paul Elie Levy, il est temps de reconnaître que le nombre de réfugiés va augmenter et de s'y préparer en associant les populations et décideurs locaux

Par PIERRE ACHOUR et PAUL ÉLIE LEVY

La France trompe son monde avec son double discours : envolées grandiloquentes sur la tradition de l'accueil français, d'une part ; chasse à l'immigré et pratiques administratives crispées et impitoyables, de l'autre. Cette hypocrisie a conduit à une formidable concentration des pressions migratoires sur nos voisins. Les conséquences politiques de cette défausse ont été délétaires. Car si les gouvernements français avaient su se montrer solidaires de l'Allemagne, qui a accueilli plus de 1 million de réfugiés, l'extrême droite allemande n'aurait jamais peut-être atteint de tels scores aux élections législatives. Mais aujourd'hui, après le « oui, mais non » du président à

Calais, il est à craindre que les autorités françaises ne se préparent une fois encore à faillir. L'effort annoncé par Emmanuel Macron pour les prochaines années est dérisoire, comparé aux prévisions d'accueil annoncées par nos partenaires.

En France, des citoyens, des associations se mobilisent pour dénoncer le scandale des traitements infligés aux réfugiés aux frontières du pays et les conditions misérables de l'accueil proposé. Mais si le gouvernement leur donne toutes les raisons de manifester leur incompréhension et leur rage, il leur cache ce qu'il a du mal à assumer : la nécessité d'augmenter nos capacités d'accueil.

La première étape, urgentissime, consiste à envoyer les cars, les trains et les avions nécessaires au désengorgement des structures d'accueil grecques et italiennes. Ces milliers de réfugiés seraient

accueillis dans des structures équipées aux normes HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), qui recevraient également les milliers de réfugiés actuellement sur notre territoire.

Parallèlement, il faut convaincre le personnel politique de réfléchir sur le long terme. Car l'arrivée de réfugiés européens sera un phénomène structurant au XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut donc mettre en place des lieux d'accueil aux effectifs modestes (400-500 résidents), pensés et construits comme des structures pérennes sur l'ensemble du territoire. La seule approche qui prenne en compte les futurs migrants annoncés doit s'appuyer sur une prévision annuelle de 150 000 réfugiés pendant les cinquante prochaines années. Ces structures seront placées sous la responsabilité des élus de proximité, plutôt que des administrations préfectorales, mal préparées au suivi nécessaire. Où installer ces lieux ? Il faut déterminer une zone d'accueil facilement identifiable par les citoyens. Bien informés, ils sauront recevoir. Le département peut en être le bon périmètre. Le nombre des structures implantées dans

chaque département sera déterminé par les indicateurs habituels : nombre d'habitants, PIB/habitant, taux de chômage, etc. Le conseil départemental sera le coordinateur politique d'une mise en œuvre gérée par les associations.

## BUDGET EUROPÉEN

Ces « villages de solidarité internationale » disposeraient d'une équipe de travailleurs sociaux aidés de bénévoles. Les mesures d'urgence seraient accompagnées des soutiens utiles, car il importerait d'aller rapidement au-delà des rations de nourriture. En particulier, une formation professionnelle solide serait proposée aux accueillis. Elle sera validée par un diplôme utile à leur insertion. Quant aux structures actuellement existantes, elles seraient peu à peu intégrées au dispositif. Un conseil économique et social de solidarité internationale regrouperait – au niveau national – l'ensemble des élus (volontaires) et les associations concernées par ces lieux d'accueil. Des commissions départementales de solidarité internationale seraient ses correspondantes de proximité. Le financement des coûts de

fonctionnement du dispositif, sur l'ensemble de l'UE, serait pris en charge par le budget européen. Le financement des investissements serait à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette proposition se caractérise par son souci de coordonner, le mieux possible, les associations habilitées, les citoyens et leurs élus dans ces missions d'accueil. Car il est préférable de confier au privé à but non lucratif la gestion de ces missions de « solidarité internationale ». Elles demandent une souplesse et une rapidité dans la décision, difficile à attendre d'un Etat.

Il y a urgence à revoir la politique migratoire de la France. Sinon, ce que l'actualité donne à voir n'est que les prémices d'un désastre européen dont nous porterons la principale responsabilité. ■

**Pierre Achour**, ancien directeur de l'Institut de formation et de recherche en action sociale (Ifras) de Nancy ; **Paul Elie Levy**, ancien directeur de l'Institut français d'Haïti et de l'Alliance française de Lima (Pérou)